

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

Cercle Catholique, faub. St. Roch.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
G. DESILETS & FRETÉ

Feuilleton du JOURNAL.

AVOCATS

ET

PAYSANS.

VI

L'AVENIR D'UN JEUNE HOMME.

— Et que pensez-vous ?

— Mais, ce que je pense de certaines plantes qui sont, selon l'usage qu'on en fait, des remèdes ou des poisons.

Si votre fils a la volonté de travailler, qu'il sache s'imposer des privations pour atteindre un but honorable, c'est fort bien ; mais s'il oublie au milieu des distractions de la grande ville qu'il dépense le prix de vos sueurs et le prix de votre vieillesse, ce sera un irréparable malheur.

Voisin Magloire, dit Hilaire, un peu sèchement, j'ai assez étudié au collège pour donner bonne idée de l'avenir.

— Ah ! le collège et l'école de droit ne se ressemblent guère, mon enfant ! Dans un lycée, entre quatre murailles, surveillé par des professeurs, il faut bien apprendre ou dire pourquoi ! Mais quand on fait son droit, c'est autre chose. Outre les distractions qu'offre Paris par lui-même, il y a les suggestions et les entraînements des camarades à redouter. Dieu fasse que vous ne vous liez pas trop avec les étudiants !

— Ils sont donc bien méchants ? demanda Hilaire.

— Eh non ! c'est justement ce qui les rend plus dangereux. Ce sont de bons enfants, gais, obligeants, mettant leur habit au mont-de-piété pour obliger un ami... Hâbleurs, mais pleins de franchise ; fâcheux et fumeurs, mais sans rancune : en somme, des jeunes gens de bonne famille et de mauvaise compagnie, des amis dévoués et des condisciples dont il faut craindre la fréquentation.

— Hilaire, dit le recteur, je vous donnerai une lettre pour le curé de Saint-Etienne du Mont. Cette église, située au sommet du quartier latin, près de la bibliothèque Sainte-Geneviève et des Ecoles, sera sans doute votre paroisse. Le pasteur qui la gouverne est bon, paternel, il vous mettra en relations avec des hommes distingués qui consacrent à la jeunesse studieuse une partie de leurs loisirs, et forment pour elle des cercles spéciaux et des réunions aussi utiles qu'agréables. Vous serez sûr de n'y rencontrer que des étudiants sérieux, pieux et honnêtes ; c'est là, mon enfant, que votre place est marquée ; là que souhaitez vous voir votre père et votre tendre mère, donc l'âme se déchire en se séparant de vous.

— J'accepte votre offre avec reconnaissance, monsieur Lambert, et je tâcherai de mériter les bontés et la protection des personnes pour qui vous voudriez bien me donner des lettres d'introduction.

— Tu nous écriras souvent ? demanda François.

— Toute les semaines, ma mère.

— Et vous n'oublierez pas les amis, ajouta Maclou.

— Je n'oublierai personne, pas même Sylvinette, qui dénèche encore, j'en suis sûr, des linots dans les haies.

— Il y a longtemps que je ne suis plus une enfant, dit Sylvinette d'un air fâché.

— C'est vrai, tu es une grande fille ; j'ai eu tort de ne pas m'en apercevoir.

— C'est une bonne et sage enfant, dit Claudie, cela suffit pour être heureux.

— Et pour être la joie de sa famille, ajouta le curé en regardant la fermière, qui tenait Sylvinette embrassée.

— Allez-vous en voir des modes ! s'écria Nicole d'un air d'envie. Si vous pouviez à Paris vous procurer pour moi une grave comme celle que j'ai vue à Vannes derrière les vitres d'un tailleur... ah ! vous me feriez un vrai plaisir !

— Vous en aurez une, Nicole ; oh ! soyez-en sûrs, là-bas, je n'oublierai ni mon village, ni mes voisins, ni mon vieux maître d'école, qui m'a appris à lire, ni monsieur le curé, qui m'a en si longtemps pour choriste, ni Magloire, qui m'a si souvent grondé.

Le vieillard serra la main de François comme pour lui dire : " Il y a du bon ! "

On se sépara vers onze heures ; les hommes donnèrent à Hilaire de vigoureuses poignées de mains ; on échangea des adieux affectueux, et le père et la mère, ayant leur fils entre eux, demeurèrent seuls devant la vaste cheminée.

— Allons, garçon dit Guillaume, ta malice est faite ?

— Oui, mon père.

— J'y ai mis la Vierge de plâtre qui orna ta chambre, mon enfant ; promets-

moi de ne jamais t'en séparer, dit François.

Hilaire le promit, et toute la famille alla se reposer.

Le matin de très-bonne heure, avant même le lever de Guillaume, François guettait l'arrivée d'Hilaire. Quand elle vit, elle le serra dans ses bras avec une tendresse si vive, si douloureuse, que le jeune homme lui dit d'une voix émue :

— Je reviendrai, ma mère, je reviendrai !

— Oui, tu reviendras, Hilaire ; mais bien des jours s'écouleront sans que tu rentres dans cette ferme qui te vit naître, on tu fis tes premiers pas... et qu'un jour tu as quittée... Oh ! ce me fut une grande douleur, ce jour-là !... Avant que tu t'éloignes, je veux faire avec toi une courte promenade... Nous suivrons le ruisseau sous les saules, et nous irons jusqu'à la haie du pré.

— Allons, dit Hilaire.

— Mon enfant, dit la paysanne, d'un air grave et tendre, tu pars pur de toutes les souillures qui déshonorent la jeunesse ; oh ! je t'en conjure, demeure ainsi dans cette ville que l'on dit si dangereuse. Quand la tentation te surprendra, songe à moi ; si elle te presse, prie oh ! prie la Vierge à qui je te recommande. Pense que tu te dois à ton père, qui fonde sur toi de grandes espérances, au village qui t'a vu grandir et dont tu peux faire l'honneur, au curé de la paroisse, à tous les anciens qui savent que depuis deux cents ans qu'il y a des Bouvard fermiers dans le pays, jamais aucun n'a commis une lâche action.

Je t'ai fait prendre ce chemin pour te rappeler un frappant exemple. Il y a longtemps de cela, un jeune homme du bourg s'en alla, comme toi, à Paris, pour y trouver gloire et fortune. Il oublia que le travail est une obligation, il dissipa son patrimoine, réduisit sa famille à la misère, et ne pouvant se résigner à vivre laborieusement du produit de ses journées, et à recommencer sa vie qu'il avait manquée, il s'attacha une lourde pierre au cou, et un jour de crue, il se noya dans le Rhône... Sa mère ne maudit pas sa mémoire ; elle espéra encore dans la bonté de Dieu, et voulut qu'un signe pieux marquât la place où on avait retrouvé son corps, qui ne pouvait reposer en terre sainte. Dans le pays, l'on n'en regarde pas moins cet endroit comme fatal. Il faisait partie des domaines de mon père et marque maintenant les limites de Rosefeuille. Si un jour l'énergie te manque, mon enfant, souviens-toi de la mort d'Etienne et de la Croix du champ maudit... Allons, il est temps de rentrer, le soleil monte déjà. Viens à la ferme, et fasse le ciel qu'un jour tu y rentres fier et joyeux, en disant : J'ai rempli mon devoir !

Hilaire se pencha vers François et l'embrassa.

Le langage relativement élevé qu'elle lui avait tenu, lui montrait pour la première fois un des nobles côtés de cette grande nature qui dissimulait si bien à l'ombre que nul ne l'avait devinée.

VIII

UNE VIE NOUVELLE.

La première démarche que fit Hilaire à Paris, fut de porter à M. Satis, curé de Saint-Etienne du Mont la lettre de recommandation que lui avait donnée l'abbé Lambert. Le curé accueillit Hilaire avec une bonté paternelle, et ne pouvant s'occuper de son installation, lui remit l'adresse d'une honorable maison dans laquelle le jeune homme loua une petite chambre. M. Satis avait admirablement choisi, et nulle autre part, le fils du fermier de Rosefeuille n'eût trouvé accueil plus cordial et amitié plus sympathique.

Madame Colas avait soixante ans. C'était une petite femme courte, grasse, mais dont les yeux bienveillants, la bouche souriante, les manières affables et le langage rempli de bon sens faisaient une hôtesse rare. Elle avait dix chambres garnies seulement, et vivait du profit qu'elles lui rapportaient joint à une petite rente. L'ameublement de ces appartements n'était pas somptueux. Il y avait quelques reprises à la mouseline des rideaux mais le linge, les housses des fauteuils, tout était d'une blancheur si éblouissante, et le ménage était fait avec un tel soin qu'elle transformait en petits boudoirs les chambres de ses protégés.

L'excellente madame Colas poussait l'attention plus loin. Sachant que tout ce qui tient à la nature fait sur l'âme une impression favorable et reposante, elle voulait que chacune des chambres de ses pensionnaires fût ornée de fleurs et égayée par des oiseaux. C'était là un luxe, un luxe inouï dans des logis d'étudiant ; mais aussi, c'était un luxe intelligent et maternel, plus fécond en bonnes et fraîches pensées que tel livre vanté de tous. Pous se nourrir de la substance d'un ouvrage, il faut l'ouvrir ; mais il suffit d'é-

couler l'oiseau et de respirer la fleur pour se sentir bien souvent l'esprit purifié et rasséréné. Aussi madame Colas n'avait d'autre occupation que le soin et l'entretien de ses chambres, de ses fleurs et de sa volière. Quand une des cellules était veuve de son locataire, le pensionnaire aîlé rentrait dans la demeure commune, jusqu'à ce que les allures, les goûts, les préférences d'un nouveau venu eussent décidé le choix que ferait l'excellente femme du compagnon de chambre de son locataire. Il en était de même pour les fleurs. Jamais un camélia ni un dahlia n'avaient reçu les honneurs d'une présentation chez la bonne veuve. Elle voulait des fleurs suaves qui eussent à la fois de l'éclat et un parfum. Pendant que les étudiants assistaient aux cours, madame Colas rangeait le ménage, arrosait les fleurs, donnait le millet et le mouron aux oiseaux, et mettait dans tous ces soins le goût d'une femme et la prévoyance d'une mère.

Aussi le nom de madame Colas était dans toutes les bouches des étudiants. Les uns en faisaient l'idéal de la femme de soixante ans, et la vénéraient comme une aïeule. Les autres raillaient ces goûts minutieux et la rigueur avec laquelle elle prétendait gouverner des jeunes gens qui, après tout, avaient l'âge de se diriger eux-mêmes. Quand ces propos étaient répétés à madame Colas, elle se contentait de répondre :

— Je sais bien que je suis exigeante, mais je ne force personne à venir chez moi, ni à y demeurer si le régime ne lui convient pas ; je me fais une famille de jeunes gens sérieux qui viennent à Paris pour y chercher la science et non le plaisir ; ceux qui rêvent de bals, de canotage peuvent aller ailleurs, nous ne nous comprenons pas.

Jamais, chez madame Colas, on ne rentrait plus tard que dix heures, sauf de rares exceptions qu'elle voulait bien faire à titre de récompense. Et cependant, malgré la sévérité avec laquelle sa maison était tenue, jamais grand mère, tante ou marraine ne fut chérie comme elle. L'était par ces jeunes cœurs, qui l'appréciaient et trouvaient moins pénible chez elle l'exil loin du foyer de famille.

Dès le lendemain de l'arrivée d'Hilaire deux grands pots de marguerites étoilées et un hélioïtrepe égayèrent la console qui faisait face au lit de l'étudiant ; et un beau bouquet au bec d'or, au ventre pourpre, chanta dans sa cage presque aussi bien qu'un au lieu des haies.

Les commensaux de madame Colas firent bon accueil au nouveau venu ; ils le conduisirent aux écoles, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, et lui apprirent à se diriger au sein de cette ville unique et merveilleuse qui s'appelle Paris.

Les cours s'ouvrirent.

(A continuer).

ROME

Le Souverain-Pontife, accueillant les félicitations du Sacré-Collège, qui lui étaient exprimées par l'Éme cardinal doyen, a prononcé le discours suivants, dont l'importance capitale ne saurait échapper à personne.

Le retour de la fête solennelle de la Nativité du Seigneur, que toute l'Église célèbre avec tant d'allégresse, est aussi pour Nous un motif de grande joie, et Nous rend souverainement agréables les vœux et les souhaits de prospérité que, pour la première fois, Monsieur le cardinal, vous avez été appelé à Nous exprimer, au nom de tout le Sacré-Collège. Cette joie serait pour Nous bien plus pure et plus agréable, si les temps étaient moins tristes pour l'Église et en rendaient le gouvernement moins difficile. de ces difficultés, la plus grosse part provient de Notre situation présente, que Nous avons toujours déclarée intolérable et qui est toujours de plus en plus déplorable, ainsi que le prouvent les faits qui se déroulent sous nos yeux.

L'année qui va prendre fin a mis en lumière, comme vous l'avez fort bien signalé, il n'y a qu'un instant, Monsieur le cardinal, que dans les circonstances présentes l'exercice même de la charité n'est pas libre pour le Souverain-Pontife, dans la ville de Rome. Tous se rappellent avec quelle rage une grande partie des journaux se sont avertis contre le dessein que Nous avons manifesté d'ouvrir, dans le voisinage du Vatican, et à Nos frais, pour le cas où il deviendrait nécessaire un hôpital pour les cholériques. Tous ont encore présent à la mémoire avec quelles insinuations, avec quelles interprétations malignes on a tenté de dénaturer cet acte ; avec quels artifices et quelles menaces on a cherché d'en empêcher la mise à exécution ; et il n'est besoin d'aucune autre preuve pour rendre évidente toute l'amertume du nouvel ordre de choses qui a réduit le Souverain-Pontife à l'indigne condition d'un simple particulier.

Mais ce n'est pas tout : il y a pis encore.

Ce Nous est une immense amertume et une profonde douleur de voir l'impunité avec laquelle se répandent en toute liberté et en toute impunité les erreurs hérétiques des protestants, avec laquelle sont battus en brèche les dogmes les plus augustes et les plus sacrés de notre très sainte religion, dans cette Rome qui est le centre de la foi et le siège du magistère universel et infaillible de l'Église, dans cette Rome où devrait être protégée de la manière la plus efficace l'intégrité de la foi et de l'abri de toute atteinte l'honneur de la seule vraie religion.

C'est une chose qui serre le cœur de voir, sous la protection des lois publiques se multiplier les temples des hérétiques ; de penser qu'il est permis d'attenter ouvertement dans Rome à la plus belle et à la plus précieuse unité des Italiens, l'unité religieuse, grâce aux efforts insensés de ceux qui s'arrogent la mission impie de fonder dans l'Italie une nouvelle Église une autre base que celle établie par Jésus-Christ, comme fondement indestructible de son céleste édifice.

Et nous avons toute raison de craindre encore pour la religion et pour l'Église d'autres offenses, et plus graves. On a déjà présenté de nouveau au Parlement la loi sur le divorce, loi qui permettant en beaucoup de cas la rupture du lien conjugal, marche directement contre le précepte de Dieu lui-même, précepte intimé à l'homme dès le commencement du monde : *Quod Deus homo non separat* ; loi qui répugne ouvertement à l'enseignement de Jésus-Christ, législateur universel, et à toute l'économie de l'Église sur le mariage ; loi qui ne reconnaît pas ce grand sacrement l'excellence sublime à laquelle il fut élevé par Jésus-Christ et qui l'abaisse à la condition d'un pur contrat civil ; loi qui dégrade la femme et l'humilie, qui compromet l'éducation et le bien-être des enfants, qui rompt les liens de la société domestique et la détruit, qui sème la discorde dans les familles, qui est une source de corruption pour les mœurs publiques, et le principe pour les États d'une décadence semée de ruines.

Et, en effet, l'expérience des temps qui ne sont pas encore loin de nous, a été tellement funeste, qu'elle a forcé les partisans eux-mêmes du divorce à rétablir dans les codes l'indissolubilité du mariage.

Et, cependant, si le vœu des sectes et les désirs de la franc-maçonnerie venaient à être satisfaits, on verrait une loi si opposée aux principes catholiques promulgués dans cette Rome, d'où ne devraient partir, pour être répandus par toute la chrétienté, que la pure lumière de la vérité révélée et la splendeur de la vie catholique !

Que si Dieu daigne éloigner de l'Italie un tel désastre, Nous l'en remercions avec les sentiments de la plus profonde reconnaissance ; mais Nous ne pourrions cesser d'éprouver les craintes les plus graves, tant que durera la présente condition des choses. Contraire en elle-même, et par elle-même, à sa dignité et à l'indépendance du Souverain Pontificat, blessante pour la liberté des Pasteurs romains dans l'exercice de leur suprême pouvoir, elle est une pression qui se manifeste à chaque occasion, Nous faisant sentir plus pesant le poids d'une autre domination, et démontrant toujours mieux au monde catholique l'impossibilité de s'accommoder à une telle situation, et de rester indifférent en face d'elle.

Le Fils de Dieu fait homme qui, même enfant, a su échapper à la persécution des impies, et par Sa divine puissance a changé la face du monde, ne cessera certainement pas de secourir Son Église affligée et d'améliorer le sort de Son Vicaire indigne. Mais que tous les catholiques de l'univers entier hâtent l'époque des divines miséricordes avec de continuelles prières, et surtout par une vie toute chrétienne, absolument conforme à la foi et à la loi qu'ils professent.

Tels sont les sentiments avec lesquels il Nous est agréable de partager de grand cœur les vœux du Sacré-Collège. Et comme gage des plus éclatantes faveurs du Ciel, Nous sommes heureux de vous accorder, avec la plus profonde affection, à vous tous, membres de ce Sacré-Collège, aux évêques, aux prélats et à tous autres ici présents, la Bénédiction Apostolique.

FAITS DIVERS.

Les pièces de conviction abandonnées dans les greffes de la police correctionnelle et de la cour d'assises, les objets confisqués par jugement, tels que armes prohibées, mobiliers des maisons de jeu, sont vendus, comme on sait au profit de l'État. Mais on ne sait pas que cette vente annuelle donne un produit considérable. A Paris, on arrive communément à un total de 300,000 francs. Cette vente de fin

d'année vient d'avoir lieu dans le local à ce affecté, rue des Ecoles, n. 2.

Le bric à brac était extrêmement varié : linge, meubles, revolvers, contaux, etc. Pour éviter l'influence des badauds ou les excentricités d'amateurs, cette vente a lieu généralement sans annonces ni publicités indiscrètes. Les amateurs patients et informés peuvent ainsi réunir de sévères collections et se donner la joie d'exhibitions originales ou de plaisanteries funèbres. On en cite une qui est passée à l'état de légende :

Un vieux greffier de cour d'assises, dinant avec des camarades de collège qui se prétendaient blasés surtout, offrit de les étonner. Ils jurèrent bien que c'était impossible.

L'un était un loup de mer que les Caraïbes avaient mis à la broche, un autre était chasseur de tigres, un troisième avait exploré le pôle Nord, le plus terrible était Marseille. Tous daubèrent le robin qui n'avait rien vu : Ah ! mon bon, si vous aviez été là ! Le robin les invita à dîner.

Il fut charmant, le dîner. Chacun s'y montra spirituel et pourvu d'appétit ; vers la fin, M. le greffier fut prié de s'exécuter :

— Monsieur le greffier, votre fameuse histoire ? votre étonnante aventure ?

— Mes amis, dit le greffier, l'histoire est finie et vous êtes les propres héros de l'aventure. Voulez-vous regarder d'un peu près vos couverts ?

— Eh bien ???

— Vous, mon cher amiral, avez encore à la main le couteau de Lacenaire. Vous savez ? ce Lacenaire qui mourut d'accident sur la place de grève ?

Pou d'instruments de Carades ont taillé plus de chair humaine que ce couteau-là. Vous venez de voir qu'il est encore excellent pour découper le perdreau.

Faisons le tour de la table ; vous avez mangé, vous, chasseur, avec l'arme de Pappavoine, cette lame aiguë à égorgé plusieurs enfants. Voici le *surin* de Dumollard voici le couteau de Troppmann. Ce dernier était aux mains du Marseillais, qui faillit se trouver mal en se rappelant que l'instrument terrible avait fait les quarante-deux plaies mortelles relevées sur les cadavres de la famille Kinck.

L'aventure finit par ce souvenir. Les aventuriers demandèrent grâce.

On a souvent parlé de l'intelligence des chiens. Voici, à ce sujet, une histoire qui nous semble mériter les honneurs de la reproduction :

M. X..., qui est artiste bien connu, avait dressé son chien à aller lui acheter tous les jours 20 centimes de tabac à fumer. Il lui mettait quatre sous dans la gueule, et l'animal revenait, un instant après avec le paquet demandé.

Les premiers jours, cette commission s'exécutait avec beaucoup moins de régularité ; le chien flânait en route, et il lui arrivait parfois d'égarer l'argent ou le tabac ; mais des coups de fouet fortement appliqués lui firent sentir l'inconvenance de la conduite — et le corrigèrent à tous jamais de ses escapades et de ses distractions.

Notre artiste continuait donc à se servir de son intelligent commissionnaire — lorsque, ces jours derniers — après lui avoir remis les quatre sous réglementaires dans la gueule, il ne le vit plus revenir.

Il commençait à s'inquiéter de cette absence, lorsque l'animal, haletant et épuisé comme s'il venait de faire une longue course, arriva en apportant à son maître... huit sous de tabac !

Celui-ci, ne comprenant rien à ce changement, descend chez la marchande et lui demandant si, par hasard, elle ne se serait pas trompée...

— Du tout... votre chien a bel et bien remis, sur mon comptoir, quarante centimes !

Le maître cherchait à s'expliquer le mystère de cette multiplication de sous, lorsqu'un gamin, reconnaissant le chien, se mit à le poursuivre en criant : " Au voleur ! "

On interrogea le gavroche, et on découvrit la vérité. Azor, ayant perdu les vingt centimes requis par son maître, n'avait plus osé rentrer chez lui... Il avait couru à droite et à gauche puis, voyant des gamins jouer au bouillon... et des sous sur le bouillon... il avait sauté dessus... et avait rapporté le fruit de son larcin chez la marchande de tabac !

Pianos, Orgues, Harmoniums, Moulins à coudre, Moulins à tricoter, vendus au prix coutant durant le mois de janvier. Allez voir et vous convaincrez chez M. John Ryan 212 Rue Notre Dame.

— Aussi 7 Presses a foin au prix de la Manufacture.

LES TROIS-RIVIÈRES.



LUNDI, 26 JANVIER 1885.

LETTRÉ PASTORALE

DE

Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières

Communiquant la décision rendue par le Saint-Siège, le 5 Octobre 1884, dans l'affaire de la division du diocèse.

LOUIS FRANÇOIS LAFLECHE,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège Apostolique, Evêque des Trois-Rivières, etc., etc.

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE CE DIOCÈSE, SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Nos Très-Chers Frères,

Un certain nombre de journaux répandent depuis longtemps des nouvelles de toutes sortes, souvent même les plus étranges et les plus invraisemblables, concernant la question de la division du diocèse des Trois-Rivières. Nous comprenons, N. T. C. F., les vives inquiétudes que ces rumeurs si diverses sont de nature à vous causer, puisqu'elles ont trait à une question, qui touche directement à vos intérêts religieux et matériels. Voilà pourquoi, Nous qui avons la sollicitude de tout le troupeau de ce diocèse, Nous croyons de notre devoir dans les circonstances présentes de ne pas laisser plus longtemps vos âmes en proie aux anxiétés qu'elles éprouvent nécessairement.

Notre intention n'est pas toutefois de vous exposer aujourd'hui en détail les phases diverses par lesquelles cette question a passé, ni les nombreuses péripéties de la lutte qu'avec la grâce de Dieu Nous soutenons depuis si longtemps pour vous; Nous le ferons plus tard si un jour ou l'autre la chose nous paraît nécessaire. Pour le moment, nous voulons seulement, dans le but de rassurer vos âmes, porter à votre connaissance la décision rendue par le Saint-Siège en cette affaire, le 5 octobre dernier, ainsi que les faits principaux qui ont précédé et préparé cette décision.

Le 19 avril 1884, Son Excellence, Mgr Dom Henri Smeulders, Commissaire Apostolique au Canada, nous écrivait officiellement la lettre suivante :

Loué soit Jésus-Christ qui est ressuscité d'entre les morts.

A l'illustrissime et Révérendissime Seigneur

LOUIS FRANÇOIS LAFLECHE,
Evêque des Trois-Rivières.

Montréal, 19 Avril 1884.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

En vous transmettant ci-joint les authentiques des documents que vous m'avez demandés, je vous annonce que la question touchant la division du diocèse des Trois-Rivières a été résolue. La division proposée, à raison du changement survenu dans les circonstances, ne paraît ni nécessaire, ni utile au salut des âmes. En conséquence la portion du peuple fidèle que le Vicaire de Jésus-Christ, ici-bas, le Pasteur Universel a confié à votre sollicitude pastorale, demeure tout entière soumise et confiée à votre direction et à vos soins paternels.

Je vous annonce cette solution de la question principale afin que vous mettiez de côté toute inquiétude à ce sujet, cependant je vous prie de vouloir bien la tenir secrète encore un peu de temps et d'attendre une occasion favorable que je regarde comme prochaine, où vous pourrez plus convenablement et plus utilement la faire connaître.

Poursuivez donc vos autres œuvres avec calme et grande confiance en Dieu.

Votre très dévoué serviteur en J. C.

D. HENRI SMEULDERS O. C.

Com. Apost.

Désireux de communiquer cette bonne nouvelle au Clergé du diocèse, et par le Clergé aux Fidèles, nous préparâmes, à la première occasion favorable, un projet de lettre Circulaire que, pour plus de prudence, nous soumîmes, avant sa publication, à l'approbation du Représentant du St-Siège. Son Excellence, Mgr le Commissaire Apostolique daigna l'approuver en tous points par la lettre suivante, datée du 27 mai 1884 :

Montréal, 27 mai 1884,

A l'illustrissime et Révérendissime Seigneur

L. F. LAFLECHE,

Evêque des Trois-Rivières.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

J'ai reçu votre très-honorée lettre en date du 23 courant, accompagnée de certains documents et d'une Lettre Circulaire que vous vous proposez d'adresser au Clergé de votre diocèse.

Il m'a été très-agréable de recevoir cette lettre de Votre Grandeur, et pour ma part je ne vois rien qui s'oppose à la publication de la susdite Circulaire; ainsi vous mettez fin à l'inquiétude générale des fidèles qui se réjouiront avec le Pasteur chéri

de leurs âmes en J. C. N. S. qui console les siens dans toute tribulation et qui n'abandonne point ceux qui espèrent en lui.

Je demeure, etc.,

Votre très-dévoué serviteur en J. C.

D. HENRI SMEULDERS, O. C.

Com. Apost.

En conséquence, la publication de la dite Circulaire fut faite dans les diverses églises et chapelles du diocèse, le dimanche suivant, 1er juin, jour de la Pentecôte, et le *Te Deum* d'actions de grâces qu'elle prescrivait, fut chanté le même jour.

Le mardi suivant, 3 juin, étant en visite pastorale en la paroisse de St Pierre les Becquets, nous reçûmes de Son Excellence, Mgr Smeulders, une lettre ainsi conçue :

Montréal, 31 Mai 1884.

A Sa Grandeur,

MGR L. F. LAFLECHE,

Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur,

Je reçois à l'instant le télégramme suivant, que je me fais un devoir de vous communiquer sans délai.

Montreal, May 31 1884.

By telegraph from Rome.

To Smeulders—Montreal—Canada.

Instante Archiepiscopo questionem divisionis dioecesis Trifluvianae deferri ad Congregationem,

Episcopus si habet alia exponenda, exponat.

(Signé) SIMÉONI.

(Traduction).

A Mgr Smeulders,

Montréal, Canada.

Je vous annonce que sur les instances de l'Archevêque, la question de la division du diocèse des Trois-Rivières est déferée à la Congrégation.

Si l'Evêque a quelque chose de plus à exposer, qu'il le fasse connaître.

(Signé) SIMÉONI.

Je vous prie, en conséquence, Monseigneur, de suspendre la circulaire que vous aviez l'intention d'adresser à votre Clergé, et à laquelle, pour ma part, je ne trouvais rien à redire. Vous voyez que la question, "instante archiepiscopo," n'est pas comme je le croyais de bonne foi, finie. En union de prières je reste,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très-humble et très dévoué serviteur,

D. HENRI SMEULDERS O. C.

Com. Apost.

Nous dûmes répondre le lendemain, 4 juin, à Mgr le Commissaire Apostolique que sa communication nous était parvenue trop tard, et que la Circulaire, dont Son Excellence nous pria de suspendre la publication, avait été lue dans les églises du diocèse le dimanche précédent.

Les regrets et la surprise que nous exprimâmes dans cette lettre à Mgr le Commissaire Apostolique provoquèrent de sa part la réponse suivante :

Montréal, 9 Juin 1884.

A Sa Grandeur,

MONSEIGNEUR LAFLECHE,

Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur,

J'ai communiqué à Votre Grandeur, sans délai, le télégramme reçu le 31 Mai dernier, cependant il est arrivé trop tard à votre connaissance, pour arrêter la publication de la Circulaire, que j'avais trouvée correcte. Nous ne sommes donc pas en faute, ni l'un ni l'autre, quant à cette publication, qui a provoqué la joie de vos diocésains, ranimé les bons catholiques des autres diocèses, et m'a fait entendre des félicitations des hommes les plus remarquables du pays. Eh bien Monseigneur, laissez donc la Circulaire qui est publiée dans la circulation, et le télégramme qui est venu trop tard, dans le silence. Nous savons maintenant, que c'est "instante Archiepiscopo" que la vilaine question est pour retourner sur le tapis. Peut être nous avons affaire à un mal qui n'est pas arrivé pour nuire. Aussi j'ai écrit à Rome de différer la Position, et de vous accorder le temps de préparer votre défense, et surtout de m'autoriser à faire l'enquête que vous demandez. Quand j'aurai reçu une réponse, je vous la ferai savoir, et nous nous entendrons sur ce qu'il y aura à faire.

Veillez agréer l'hommage de mon respectueux dévouement, avec lequel je reste en union de prière.

De Votre Grandeur

Le très-humble Serviteur.

D. H. SMEULDERS O. C.

Com. Apost.

La question de la division qui avait été réglée au mois d'avril 1884, ayant donc été, sur les instances de Mgr l'Archevêque de Québec, déferée à la S. Congrégation de la Propagande, les Eminentissimes Cardinaux de cette Sacrée Congrégation la prirent en considération à leur réunion générale du 30 septembre dernier. Le sentiment des Eminentissimes Pères fut communiqué à N. T. S. Père le Pape, le 5 octobre, et Sa Sainteté a décrété ce qui suit :

Standum pro divisione dioeceseos; eam vero ad effectum non esse deducendam nisi postquam novus Commissarius Apostolicus ad canadensem provinciam mittatur.

(Traduction).

Le principe de la division du diocèse est maintenu; mais cette division ne devra pas se faire avant qu'un nouveau Commissaire Apostolique ne soit envoyé dans la province du Canada.

Cette décision nous a été envoyée de Rome, par Son Eminence, le Cardinal Préfet de la Propagande, le 5 de novembre dernier.

Voilà, N. T. C. F., où en est actuellement cette question de la division du diocèse. Comme vous le voyez, d'après la parole de N. T. S. Père le Pape, le diocèse ne sera pas divisé, si toutefois il l'est jamais, avant qu'un nouveau Commissaire ait été envoyé au Canada.

D'un autre côté, Son Excellence, Dom Henri Smeulders, ayant dernièrement terminé sa mission en ce pays, est allé en rendre compte au St-Siège. Vous n'ignorez pas avec quel soin minutieux et quelle stricte impartialité cet homme éminent, dont la grande vertu et les hautes qualités font aujourd'hui l'admiration de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître intimement, a étudié la question sur les lieux pendant les quatorze mois qu'il a passés au milieu de nous. Et vous voyez, d'après ses lettres que nous avons citées plus haut, comment il a jugé cette question, qu'il appelle "la vilaine question", faisant allusion par là aux moyens indignes qui ont été employés dans cette affaire par ceux à qui il a plu de se constituer les ennemis du diocèse. Vous voyez qu'il a été jugé, au mois d'avril dernier, à peu près comme, il l'avait été, en 1878, par Mgr Conroy et par Son Eminence le Cardinal Siméoni, que la division n'est ni nécessaire ni utile au salut des âmes. N'y a-t-il pas là, N. T. C. F., de quoi vous rassurer pleinement? N'est-il pas de la plus grande probabilité que Mgr Smeulders, en qui le Saint Père repose une entière confiance, réussira par ses sages représentations et par ses preuves péremptoires, à démontrer enfin au Saint-Siège ce qui se trouve vraiment au fond de cette question, et qu'alors un dernier mot de Sa Sainteté, Léon XIII, sauvera définitivement et vos droits acquis et vos intérêts les plus légitimes? Conservez donc la paix au milieu de ces difficultés, et ne soyez pas étonnés de ces combats, qui constituent la vie normale de l'Eglise ici-bas, et qui en provient à la fois la divinité et la vitalité.

Gardez-vous surtout d'imiter ces hommes pervers, et ces catholiques indignes de ce nom, qui profitent de ces temps difficiles pour faire une guerre sourde à l'autorité, et pour saper ainsi la société par sa base. Vous les voyez se faire d'abord les défenseurs, même outrés, de l'autorité, tant que l'autorité paraît être avec eux. Mais sitôt que le devoir éloigne cette autorité de leurs voies obliques et tortueuses, ils jettent le masque et se laissent aller vis-à-vis de leurs supérieurs à des appréciations et à des propos vraiment injurieux. Qui aurait pu croire que dans un pays catholique comme le nôtre, le Représentant du Siège Apostolique, pouvait être l'objet de remarques et de critiques semblables à celles que certains journaux n'ont pas craint récemment de se permettre sur le compte de Son Excellence, Mgr Smeulders? Ah! il y a assurément dans une telle licence, quand elle se manifeste ainsi publiquement, un symptôme vraiment alarmant pour l'avenir de ce pays!

Aussi, nous croyons de notre devoir de protester aujourd'hui solennellement contre une conduite si étrange et si blâmable à tous égards.

Ayez de tels procédés en horreur, N. T. C. F., et montrez-vous toujours respectueux et soumis à l'autorité, qui vient de Dieu, et à qui Dieu délègue ses droits sur vos actes et sur vos volontés: *Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit* (Rom. 13-2). C'est ainsi que vous aurez toujours, au milieu des conflits des intérêts et des passions et à travers les tempêtes de la vie, un guide sûr et un point d'appui inébranlable, et cette fidélité à la loi de l'obéissance vous assurera la victoire sur vos ennemis: *Vir obediens loquetur victoriam* (Prov. 21-28). En vous faisant ces recommandations, nous accomplissons notre devoir, et nous nous conformons à la direction du St Siège.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue au prône de la messe paroissiale dans toutes les églises et chapelles du diocèse, où se fait l'office divin, et en chapitre dans les communautés religieuses le premier dimanche après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières, sous notre seing, le sceau du diocèse, et le contre-seing de notre Chancelier, le 21 Janvier 1885.

L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.



Par ordre

J. F. BELAND Ptre

Chancelier.

Changements ecclésiastiques.

Le Rvd. Mess Bochet, curé de Tingwick a été nommé à la cure de Ste Anne de la Pérade, comme successeur du regretté Mess. de Carufel.

Le Rvd. M. Justras, vicaire à Yamachiche remplace M. Bochet à Tingwick.

Le Rvd Mess Beaudet, ancien vicaire de Montcarmel, nommé curé à St Jacques des Piles, a pris possession de ce nouveau poste au commencement de Janvier courant.

Une chapelle sera construite au printemps pour les offices publics qui sont actuellement célébrés dans une maison privée mise à la disposition du curé et des paroissiens.

Courrier.

Le Mandement de Mgr des Trois-Rivières que nous publions ci-dessus a été lu hier dans les église du diocèse.

La session fédérale s'ouvrira jendi de cette semaine.

L'inauguration de la statue de Sir G. E. Cartier sera faite par son Excellence le Gouverneur general après l'ouverture des Chambres.

Les troupes du général Wolsely ont rapporté ces jours derniers une brillante victoire sur l'armée du mahdi, a une cinquantaine de milles de Kortoum.

Nous en donnerons les détails dans un prochain numéro.

Sir Hector Langevin est descendu à Québec samedi dernier. Il doit retourner à Ottawa au jourd'hui ou demain.

Le gouvernement fédéral a décidé de porter la cause des licences de vant le Conseil Privé à Londres.

Le pont de glace formé au Cap Rouge lundi dernier, a remonté le fleuve avec une grande rapidité. Samedi il avait atteint l'église du Cap de la Magdelaine à trois mille de cette ville.

Nous avons en toute la semaine un froid excessif. Le thermomètre a plusieurs fois marqué, quelques minutes avant le lever du soleil, 28 degrés Réaumur au dessous de zero.

Nos marchés étaient bien approvisionnés samedi. Les prix des grains et des légumes continnent à être très bas; les viandes se maintiennent à un bon prix.

La Maison Hall et Cie fait actuellement construire deux scieries aux Piles, l'une pour le bardeau l'autre pour le madrier.

Le commerce de foin est peu actif dans le district. La moyenne des prix est de \$5.00 à \$5 50 le cent.

Le cardinal Manning a adressé, à l'assemblée annuelle des catholiques de Birmingham, un travail sur le libéralisme, dans lequel Son Eminence dénonce les progrès constants du libéralisme qui, dit-il, a emprunté les plus mauvais principes du republicanisme français.

Les tremblements de terres continuent en Espagne. A raison de la rigueur de l'hiver la population souffre des misères incroyables.

Dans la province de Malaga, les habitants n'osent pas encore habiter les maisons et vivent en plein air.

Il y a eu samedi à Londres deux terribles explosions qui sont l'œuvre des dynamitards, l'une au palais Westminster où est la chambre des Lords et l'autre à la tour de Londres. Cet événement crée une immense excitation.

MARIAGE

A Ste Geneviève de Batiscan, le 20 du courant, Pierre Nolasque Duval, cultivateur, conduisait à l'autel Dlle Marie Odélie Odianna Deguise, fille de Chs. Deguise Ecr. Marchand.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rvd Mess. E. Deguise, Vice-Chancelier à l'Evêché de cette ville, et frère de la mariée.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

M. l'abbé Antoine Giguère, Curé de St Etienne de Beauharnois, décédé aujourd'hui, appartenait à la société d'un messe.

T. HAREL Ptre,
Chancelier.

EVECHE DE MONTREAL,
21 Janvier 1885.

DECES

Samedi, le 24 du courant est décédé Sieur Joseph Dugré, à l'âge de 61 ans, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec la plus grande résignation, et muni de tous les secours de l'Eglise.

Ses funérailles auront lieu demain, (mardi) à 8 hrs., à l'Eglise Paroissiale.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

R. I. P.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est per le présent donné que les terrains ci-après désignés seront vendus à l'Enchère Publique, dans la Salle Publique d'Yamachiche,

MERCREDI LE QUATRE DE MARS PROCHAIN,

A DIX HEURES DE L'AVANT-MIDI,

pour les arrérages et charges dues à la Municipalité de la paroisse de St. Elie, à moins qu'il ne soit payé avec tous frais encourus avant le jour ci-dessus fixé pour la vente, savoir :

PAROISSE DE ST. ELIE.

Noms des propriétaires.	Rang—No. du Cadastre.	Montant dû
Héritiers, Isaac Héroux.....	Charges Municipales..... 4ème Rang, 6 B.	\$ 9 12
	Cotisations d'Eglise, de Sacristie, etc.....	29 19
Prudent Béland.....	4ème Rang, 9 B.	21 65
Héritiers, P. O. Désilets.....	Charges Municipales..... 5ème Rang, 13	8' 61
	Charges Municipales, de Sacristie, etc.....	4' 90
Pierre Gagnon.....	5ème Rang, 14 A.	7 98
	Cotisations d'Eglise, de Sacristie, etc.....	7 61
John Charette.....	5ème Rang, 14 A.	5 85
	Cotisations d'Eglise, de Sacristie, etc.....	4 11
Pierre Gagnon.....	5ème Rang, 14 B.	2 00
	Cotisations d'Eglise, de Sacristie, etc.....	5 86
Thomas Guillemette.....	5ème Rang, 14 C.	32 29
	Charges Municipales.....	

Bureau du Conseil Municipal du Comté de St Maurice, Yamachiche, ce septième jour de Janvier, mil huit cent quatre-vingt-cinq.

L. A. LORD,

Secrétaire Trésorier.

A Montréal, mardi dernier, le 20 du courant, est décédée Dame Luce Duval, épouse de M. F. X. Despins, à l'âge de 41 ans, après une longue maladie, soufferte avec la plus grande résignation.

Ses funérailles ont eu lieu en cette ville vendredi, le 23 du courant, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

R. I. P.

GRAND AVANTAGE.

Reduction sur toutes les marchandises.

Vu le mauvais état du commerce, et un Stock considérable de marchandises en mains, j'ai décidé d'organiser une grande vente à BON MARCHÉ.

Le prix des marchandises est extrêmement réduit.

J'invite le public à venir visiter ces lots à si bon marché.

L. F. T. BUISSON.

Ventes par le Shérif.

C. S. No 134 Narcisse Poisson vs D. Emélie Tourville, Gentilly, Nos 48, 548 et 739 du cadastre, avec les bâtiments, circonstances et dépendances.

Vente à la porte de l'Eglise de Gentilly, le 2 Février prochain, à 10 A. M.

C. S. No 1672 L. H. Sénécal vs Avila Paillé, Louiseville, Nos 635, 637, 638 du cadastre avec les bâtiments, circonstances et dépendances.

Vente à la porte de l'Eglise de la Rivière du Loup, à Louiseville, le 9 Février prochain, à 2 P. M.

BUREAU DU SHERIFF } CHARLES DUMOULIN

Trois-Rivières 24 Jan. 1885. } Shérif.

Sheriff's Sales.

S. C. No 134, Narcisse Poisson vs D. Emélie Tourville, Gentilly, Nos 48, 548 et 739 du cadastre, with buildings, circumstances and dependencies.

Sale at Church door of Gentilly, on the 2d February next at 10 A. M.

S. C. No. 1,672 L. H. Sénécal vs Avila Paillé, Louiseville Nos 635, 637, 638 of the cadastre, with buildings, circumstances and dependencies.

Sale at Church door of Rivière du Loup, at Louiseville, on the 9th February next, at 2 P. M.

Sheriff's office } CHARLES DUMOULIN

Three-Rivers 24th Jan. 1884. } Sheriff.

Succession de feu M. Th. S. de Carufel.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes qui sont endettées envers la succession de feu Révd Mess. Th. S. de Carufel, ancien curé de Ste Anne de la Pérade, ou qui ont des réclamations contre la dite succession sont requises de payer leurs dettes ou de filer leurs réclamations d'hui à 30 jours, entre les mains des Révds D. O. S. de Carufel Ptre et M. V. S. de Carufel Ptre curé tous deux exécuteurs testamentaires, à Ste Angèle de Laval.

Ste Angèle de Laval 5 janvier 1885.

Compagnie du Gaz des Trois-Rivières.

Trente-unième Rapport Annuel de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières, suivant l'Acte 16 Vict. Chap. 175 Sect. 14.

Trois-Rivières, 19 Janvier 1885.

Montant du Capital-Actions..... \$ 20,000

Capital souscrit et payé..... 19,600

Dettes existantes \$ 35.4

Directeurs { Geo. B. Houlliston, Président.

{ Sévère Dumoulin

{ J. N. Bureau

John Godwin, Secrétaire de la dite Compagnie, étant

déjà assermenté sur les Saints Évangiles dépose et dit que le Rapport ci-dessus est un vrai et fidèle état du

Capital-Action, du capital souscrit et payé et des dettes

actuelles de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières.

JOHN GODWIN.

Assermenté de tant moi aux Trois-

Rivières ce dix-neuvième jour de

Janvier 1885.

GEORGE BALZER,

C. A. S. C.

VENTE CONSIDERABLE

DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

Le soussigné offre en vente les propriétés suivantes :

EN LA CITE DE TROIS-RIVIERES

1o Le lot No. 2060 du Cadastre, sur le côté nord de la rue St Benoît, avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par la Veuve de feu Alex Bellisle.

2o Le lot No. 2051 du Cadastre, sur le côté sud de la rue St Benoît, avec maison en bois laquelle est actuellement occupée par Joseph Hamel, fils de Louis.

3o Le lot No. 2022 du Cadastre, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Usine de roues des Chars avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par George McDougall et, en outre, une maison occupée par Madame Cadorette, y compris une étable etc.

4o Le pâté d'édifices connu sous le nom de "The Dominion Block" au coin des rues du Platon et du Fleuve. Quatre superbes magasins avec résidences au-dessus. On les vendra séparément les uns des autres, si on est requis de le faire.

5o Le lot vacant situé sur la rue Bonaventure, entre la chapelle Méthodiste et la résidence de P. N. Martel Ecr.

6o La Manufacture de Fuseaux de Skroder sur la rue des Commissaires, avec bouilloire, engin et mécanisme conservé en bon ordre, et un vaste terrain pour y placer du bois.

7o Sept lots à bâtir sur la rue Hert-, en arrière de la maison autrefois occupée par John Skroder

A Saint-Etienne

La ferme Skroder, renfermant 84 arpents de terre, située sur le 2ème Rang, près de l'Eglise avec une demeure et des dépendances de première condition. Aussi un lot de terre tout boisé près de la ferme.

A Champlain

Une belle ferme située sur la Rive-est de la rivière Saint-Maurice, vis-à-vis l'Isle aux Jonleux renfermant 100 arpents de terre dont près de 25 sont défrichées, avec maison et grange.

CONDITIONS: Un tiers du prix devra être payé comptant; la balance le sera en 5 années avec intérêt de 6 par cent.

J. K. WARD.

Monk Saw Mills Montreal.

On à R. KIERNAN

Registreur Trois-Rivières.

D c, 30 1884.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

NO. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs.

Des modistes sont attachées à l'établissement.

24 Octobre 1878.

Avis aux amis MESSIEURS LES VOITURIERS

Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de recevoir un char de bois préparé pour la construction des voitures de toute sorte, à des prix très avantageux.

AUSSI

un lot de soufflets de voitures, de patrons les plus nouveaux et les plus élégants.

Je sollicite de vous une visite qui vous sera très avantageuse.

P. A. GOUIN

Rue du Platon.

Trois Rivières 12 Janvier 1885

Avis aux Faiseurs de Sucre

100,000

Chaudières à Sucre.

En attendant qu'on écule notre immense Stock de Ferblanterie et tout autre objets, concernant cette branche de commerce, je suis maintenant prêt à entreprendre par ordre d'ici au 28 Février, au-delà de 10,000 Chaudières à Sucre à des prix plus bas que jamais on les a eue dans la ville des Trois-Rivières.

SAVOIR :

1 1/2 GALLON..... \$8,25

1 GALLON IMPERIALE..... 7,25

3 PINTES..... 6,50

Faites solidement et éprouvées avant de sortir du magasin. Vendu pour argent comptant ou cinquante cents par 100 de plus pour des Poils ou Samain de première qualité, au prix du marché des Trois-Rivières.

J'ai dix hommes prêts à exécuter cet ouvrage. Envoyez vos ordres sans délai, de 50 en montant à 100,000 En sollicitant vos ordres.

JAS. B. LUCKERHOFF,

Ancien magasin LUCKERHOFF & Frère.

N B.—On ne fabrique pas une seule Chaudière à Sucre d'avance sans qu'on reçoive des ordres pour en faire d'ici au 20 de Janvier 1885. En envoyant vos ordres, n'oubliez pas de mentionner le temps que vous voulez les avoir. On vous enverra un Post Card disant que votre ordre est entré dans nos livres.

Trois-Rivières, 30 Déc. 1884.

CHAS. DION,

MARCHAND-TAILLEUR



A l'enseigne des Gros Ciseaux,

175 Rue Notre-Dame 175

Successeur de la Maison

DION & LORD.

Grande importation d'Automne !!!

NOUVEAU STOCK.

Un choix des articles les plus à la mode comme les plus convenables sous le rapport de la qualité et des prix vient d'être en pour la saison. C'est le meilleur assortiment qu'on ait encore pu réunir en fait de

Drap, Tweeds écossais et anglais,

Marchandises françaises,

Collets, cols cravates,

Chemises blanches, etc., etc.

Parapluies et Machinches.

SPECIALITE DE PARDESSUS EN "MELTON" DOUBLE DE FOURRIURES

HABILLEMENTS complets depuis \$12.00 en montant.

LES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX.

Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

N. B.—Monsieur Dion s'est assuré les services de son ancien associé M. Lord; en sorte que cette maison sera toujours en état de donner la même satisfaction que par le passé à ses pratiques.

A VENDRE

Une splendide propriété avec maison, et contenant en outre plusieurs lots à bâtir, située sur la rue St George.

Cette propriété à l'avantage de faire face à trois rues; elle a 300 pieds sur la rue St Denis et 50 sur la rue St Roch.

On donnera des conditions faciles.

S'adresser à

ED. PLEAU & CIE.

Trois-Rivières, 11 Déc. 1884.

PROVINCE DE QUEBEC.

Département des Terres de la Couronne.

SECTION DES BOIS ET FORÊTS.

Québec, 20 décembre 1884.

Avis est par le présent donné, que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Victoria, chapitre 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, MERCREDI, le 25 FEVRIER 1885, à 10.30 A. M.

AGENCE D'OTTAWA.

Bloc A, arrosé par la Rivière Ottawa.

1er Rang. Limites No. 5, 6 1/2 milles carrés, No. 7, 10 1/2 milles carrés, No. 8, 16 milles carrés, No. 9, 29 1/2 milles carrés, No. 10, 42 1/2 milles carrés, No. 11, 40 milles carrés, No. 12, 37 1/2 milles carrés.

2e Rang. Limites Nos. 6, 7, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

3e Ra g. Limites Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

Cette vente sera soumise aux conditions ordinaires, dont les détails peuvent être obtenus sur demande, au Département des Terres de la Couronne, ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa.

E. E. TACHE,

Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par l'Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.

Bureau du Conseil Municipal

DU

COMTE DE NICOLET

Bécancourt le 7 Janvier 1885.

Je, soussigné, secrétaire trésorier du dit conseil de comté, donne par les présentes avis public que les terres ci après désignées seront vendues par encau public à Bécancourt, dans la salle publique, le 10 ordinaire des sessions du dit conseil, MERCREDI le QUATRIÈME jour de Mars prochain à DIX heures de l'avant midi, à défaut de paiement des taxes ci-après mentionnées dues sur icelles et des frais encourus.

Municipalité et paroisse.	Propriétaire.	Rang.	No. da cadastre officiel.	Étendue en arpents.	Mont. dû
Ste-Sophie de Lévrard.	Philéase Gendron.....	2s	596	3x30	\$10 08
do	Philippe Jacques.....	4s	1 S. O. 756	1x30	3 05
Ste-Perpète.	do	St-Joseph	98	do	15 53
Ste-Brigitte des Saults.	John Artigan.....	Hartville	99	92 arp. sup.	18 39
do	Theodore Smith.....	St-David	151	69 do	4 05
Ste-Monique.	do	do	456	69 do	2 14
do	do	do	503	69 do	6 12

A. O. DESILETS,

S. T. C. M. C. N.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont fraîches.

Emplâtres Fortifiantes, Emplâtres Réchauffantes, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMIERE est complet, ainsi que celui de Rretelles pour épaules courbus etc., etc.

Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger.

Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour l'indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte.

Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc etc.—25 cts la bouteille.

Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes. Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines poténées et propriétaires.

Toutes commandes par la malle reçoivent une attention et diligence particulière

HOERNER & WILLIAMS

CHIMISTES,

TROIS-RIVIER

CARTE DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

P.M.Conner

29, Rue du Platon

TROIS-RIVIERES

Importateur de Montres, Bijoux, etc., etc.

vient de recevoir un assortiment nouveau et des plus choisis en fait de Montres de Dame et Monsieur EN OR ET EN ARGENT, etc., etc. Jones de Mariage, Boutons de chemises en or, crayons de toutes grandeurs et de toutes qualités, etc. de Montre en or et argent, Pommeaux de Canne en or et argent, Lognons et Lunettes en or, argent et en "Nickel" Lazarus & Morris, propices à tous les yeux, aussi la grande invention américaine le "Reclaireur d'Orage," qui facilite l'acheteur pour s'acheter une Lunette propice à sa vue en épargnant l'ennui et le temps de se choisir le lognon convenable à sa vue.

—AUSSI—

Un assortiment considérable D'ARGENT-TERRES acheté directement de "Meridian Britania Co. (Special) Simpson, Hall & Miller et Case & Co. de New-York."

HORLOGES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES,

des formes les plus variées, meilleures à meilleur marché que toutes les Horloges qui sont maintenant en vente dans les différents magasins.

Aussi innombrable quantité de marchandises trop longues à énumérer qu'il conviendrait les plus pour les Cadeaux de

NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Pour Dames comme pour Messieurs aussi bien que pour jeunes Demoiselles et jeunes gens. A l'occasion de ces fêtes seront vendus à 25 par cent meilleur marché que partout ailleurs dans le "Dominion" aussi bien qu'aux Etats-Unis, vue que le tout a été acheté au plus bas prix comptant.

Je me suis assuré les services d'un des meilleurs Bijoutiers et Horlogers qui ait travaillé dans les principales cités en Europe. Ainsi, je me fait fort de pouvoir remplir les ordres que l'on voudra bien me donner avec soin et activité. PLAQUAGE EN OR ET ARGENT.

Respectueusement votre etc.,

P. M. CONNER,

Horloger et Bijoutier,

No. 29, Rue du Platon, Trois-Rivières

AVIS

EST par le présent donné que la Corporation de la cité des Trois-Rivières s'adressera à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander des amendements à son acte d'incorporation quant à la perception de ses taxes, et pour d'autres fins.

J. G. A. FRIG

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÉGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maiso et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés

OUR FAMILY KNITTING MACHINES

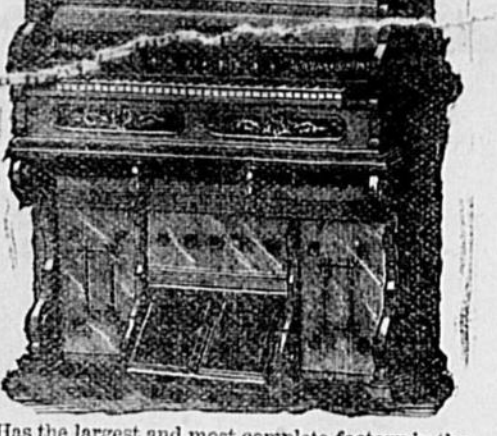


Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE.

With more stitches in the top than in the ankle, Knits the coarsest Farmer's Yarn, Cotton, Silk, or Thread.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—150x155.

WE ARE NOW MANUFACTURING SQUARE AND UPRIGHT PIANOS.

HUILE ELECTRIQUE MAGIQUE DE BOURK.

REMEDE SANS EGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestins, érysipèle, charbon, maladies de foie, choléra et fièvres de toutes sortes.

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que la sousignée se sera responsable d'aucune dette contractée en son nom sans un ordre écrit et signé de sa propre main.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Lists arrival and departure times for various routes like PAR CHEMIN DU NORD, PAR GRAND-TRONC, etc.

Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle.

hemins de Fer du Nord.



LE LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresso. Lists train routes and times between Montreal and Quebec.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de chars dortoirs.

BUREAUX DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, MONTREAL

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

GRAND ASSORTIMENT de toute espèce d'articles de orblanteries, gazelier ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 6me jour de Juin, prochain à midi, des soumissions cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour Carbon," pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F H ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 20 Mai 1884.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le sousigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.) CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

Trois-Rivières, 16 février 1881.

Avis Public.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêt qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessous mentionnées faisant affaires dans cette cité.

- BANQUE DE QUEBEC. T. C. COFFIN, Gerant. BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. E WEBB, Gerant. BANQUE D'HOCHELAGA. P. E. PANNETON, Gerant.

LOUIS MALHIOT

ENCANTEUR PUBLIC MARCHAND A COMMISSION.

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

AVIS. GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local. BUREAU: No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET

NOTAIRE. COMMISSAIRE DE LA COUR SUPREME.

Secrétaire des Commissaires Civils ET Secrétaire du Bureau des Examineurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4 (Près de l'Eglise Paroissiale).

A VENDRE

Les propriétés suivantes: No. 1—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur.

No. 2—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100.

No. 3—La lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Domine la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées.

No. 4—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice.

No. 5—Un Moulin à farine et à moulage s de première classe, avec un pouver d'eau intarissable possédant trois paires de moulages, deux hanteurs, un smaf, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc, et environ sept acres de terres.

No. 6—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Rats; contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, lait rie, puits, etc.

No. 7—Aussi une terre à foin et un lot de terre situé dans le township Tarcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus designé, contenant environ 670 acres de terre.

No. 8—De plus, une splendide propriété bien boisée, dans la paroisse de St-Thécle, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et du chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.

No. 9—Le lac à la Peinture, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, sera vendu séparément avec la partie de terre sulfureuse pour bâtir. Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire, JAS. B. LUCKERROPE, No 22 rue des Forges, Trois-Rivières

IMPRIMERIE

JOURNAL

40 COIN DES RUES St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Pour les avocats.

Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires.

Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FÈRE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. PIERRE et BONAVENTURE, les Trois-Rivières.

CONDITIONS, Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et MARDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT, Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do \$1.00

Un an, Edition HEBDOMADAIRE do \$1.00 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE. On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a

TARIF DES ANNONCES, Les annonces sont cotées sur Type BARVIER, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante par ligne.....\$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.